

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le mardi 10 décembre 2024 à 20h00, au Centre communautaire, situé au 2842, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton.

Sont présents à cette séance :

Conseiller numéro 1 - monsieur Louis-Philippe Thauvette, arrivé à 20 h 09
Conseiller numéro 2 - monsieur Jacques Séguin
Conseiller numéro 3 - monsieur Jean Giroux-Gagné
Conseiller numéro 4 - monsieur Mario Pitre
Conseiller numéro 5 - monsieur Richard Dugas
Conseiller numéro 6 - madame Aline Charbonneau

Tous formant quorum, sous la présidence du maire, monsieur Shawn Campbell. Le directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Audrey Caza, est également présente.

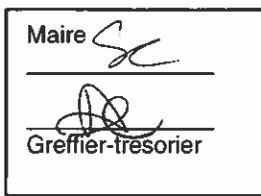
1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 20h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024**
4. **Demande de don, commandite, d'appui ou autre**
 - 4.1 Guignolée 2024 – Don au Centre d'Action Bénévole Soulanges
5. **Administration et finances**
 - 5.1 Approbation de la liste des comptes créditeurs
 - 5.2 Octroi de contrat pour le rechargement et nivelage de la montée Wilson
 - 5.3 Octroi de contrat pour la réparation du plancher et le remplacement de la toile de la piscine municipale
 - 5.4 Octroi de contrat pour le logiciel de paie Aurora
 - 5.5 Renouvellement de l'entente de service avec l'Autorité Régionale de Transport Métropolitain pour l'année 2025
 - 5.6 Fermeture des services municipaux pour la période des Fêtes
 - 5.7 Autorisation de transmission de la liste concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2024
 - 5.8 Dépôt des mises à jour des intérêts pécuniaires
 - 5.9 Report de l'adoption du budget 2025
 - 5.10 Adoption du règlement numéro 300-1 sur la régie interne des séances du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton
 - 5.11 Paiement – harnais du souffleur à neige du Tracteur Massey Ferguson
 - 5.12 Autorisation du nettoyage de fossé sur la rue Cannavina
 - 5.13 Autorisation d'achat – Thermopompe pour l'Hôtel de ville
 - 5.14 Octroi de contrat – service de collecte, transport et disposition des résidus domestiques et organiques et des objets volumineux 2025



- 5.15 Adoption du calendrier 2025 des séances ordinaires du conseil municipal
- 5.16 Remplacement direction générale 2025
- 5.17 Embauche de surveillants supplémentaires pour la patinoire-Saison 2024-2025

6. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire

7. Travaux publics

8. Incendie

9. Arts, culture et loisirs

10. Varia

11. Mot du maire et parole aux élus

12. Questions des citoyens

13. Levée de la séance

24-12-01 CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux Gagné
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024

24-12-02 CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024, une dispense de lecture en séance est accordée.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Dugas
ET RÉSOLU

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024 tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. Demandes de don, commandite, d'appui ou autre

4.1 Guignolée 2024 – Don au Centre d'Action Bénévole Soulanges

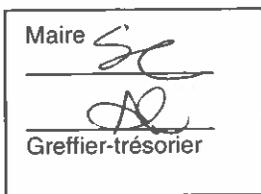
24-12-03 CONSIDÉRANT QUE le Centre d'Action Bénévole Soulanges est un organisme à but non lucratif desservant le territoire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton ;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme joue un rôle essentiel pour aider les plus démunis grâce à divers services communautaires ;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers de Sainte-Justine-de-Newton ont ouvert la caserne le 7 décembre 2024 pour recueillir les dons de la communauté dans le cadre de la Guignolée ;

CONSIDÉRANT QUE le poste budgétaire de représentation des élus comporte une enveloppe inutilisée de 6 200 \$ pour l'année 2024 ;

CONSÉQUEMMENT,



IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à faire un don, au nom de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, d'un montant de 500 \$ au Centre d'Action Bénévole Soulanges dans le cadre de la Guignolée 2024.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 11000 310 – frais de représentation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. Administration et finances

5.1 Approbation de la liste des comptes créditeurs

24-12-04 IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Séguin
ET RÉSOLU

D'approuver la liste des comptes créditeurs, la rémunération des membres du conseil municipal et le salaire des employés municipaux selon la liste dûment déposée aux membres du conseil et totalisant la somme de 155 092.16\$

ADOPTÉE À MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS
Mario Pitre ayant voté contre

5.2 Octroi de contrat pour le rechargement et nivelage de la montée Wilson

24-12-05 CONSIDÉRANT QUE le rechargement et nivelage du chemin Wilson est à faire sur 580 mètres linéaires

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions pour les travaux;

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Les pavages D'Amour	16 740 \$
S. Besner	16 497.29 \$

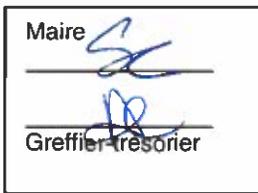
CONSIDÉRANT QUE l'entreprise S. Besner est non disponible à cette période de l'année pour effectuer les travaux;

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Dugas
ET RÉSOLU

D'octroyer le contrat à Les pavages D'Amour pour le rechargement et le nivelage de la montée Wilson au montant de 16 740.00 \$ plus les taxes applicables;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02 32000 521 Entretien général des routes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS



5.3 Octroi de contrat pour la réparation du plancher et le remplacement de la toile de la piscine municipale

24-12-06

CONSIDÉRANT QUE la piscine municipale présente des dommages au plancher de béton et nécessite également le remplacement de sa toile.

CONSIDÉRANT QUE ces problématiques sont connues depuis la fin de la saison estivale 2023 et que des demandes de soumissions avaient été faites auprès de deux entreprises, J.S. Lavoie et Piscines et spas Hudson, pour estimer les coûts des réparations nécessaires.

CONSIDÉRANT QUE le budget 2024 prévoyait l'exécution des travaux, mais que le projet a été reporté en cours d'année et n'a pu être exécuté à temps avant la fin de la saison;

CONSIDÉRANT QU'afin de réaliser les travaux en 2025, des soumissions à jour ont été demandées;

Soumissionnaire	Réparation du plancher en béton	Remplacement de la toile	TOTAL
J.S. Lavoie	8 250 \$	7 699 \$	15 949 \$
Piscines et spas Hudson	Non disponible (à déterminer après retrait de la toile)	7 150 \$	Inconnu

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

DE mandater la firme J.S. Lavoie pour la réparation du plancher de béton et le remplacement de la toile de piscine au montant de 15 949 \$ plus les taxes applicables afin que les travaux soient réalisés au printemps 2025;

DE prévoir les sommes au budget 2025;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02 70140 522 – entretien bâtiment piscine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Le conseiller municipal, monsieur Louis-Philippe Thauvette, arrive à 20 h 09.

5.4 Octroi de contrat pour le logiciel de paie Aurora

24-12-07

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions a soumis une offre de service pour la solution logicielle Aurora afin de moderniser et centraliser la gestion financière de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le passage à Aurora est quasi inévitable à moins de changer complètement de fournisseur, ce qui impliquerait des coûts et des ajustements importants;

CONSIDÉRANT QUE l'offre préférentielle de 4 030 \$ plus les taxes applicables est valide jusqu'au 15 décembre 2024 et que son coût passera à 6 800 \$ plus les taxes applicables après cette date ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense sera imputée au budget de l'exercice financier 2025;

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Dugas



ET RÉSOLU

D'autoriser l'engagement d'une dépense dans l'exercice financier de 2025 selon l'offre de service soumise par PG Solutions au montant de 4030\$ plus les taxes applicables ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02 13000 414 – honoraires professionnels informatique ;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à signer l'offre de service de PG Solutions pour l'acquisition de la solution logicielle Aurora.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Renouvellement de l'entente avec l'Autorité Régionale de Transport Métropolitain

24-12-08

CONSIDÉRANT QUE l'entente de transport adapté avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) prendra fin le 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'entente de transport adapté avec l'ARTM comprend le même niveau de service qu'en 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'une indexation de 6 % a été établie pour la contribution municipale;

CONSIDÉRANT QUE le montant annuel 2025 pour le transport adapté de la Municipalité sera de 5 201.36 \$

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Séguin
ET RÉSOLU,

DE procéder au renouvellement de l'entente relative au transport adapté hors territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) aux coûts de 5 201.36 \$ pour l'année 2025.

D'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à procéder à la signature de la nouvelle entente.

D'imputer cette dépense en 2025 au poste budgétaire 02 37000 448.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Fermeture des services municipaux pour la période des Fêtes

24-12-09

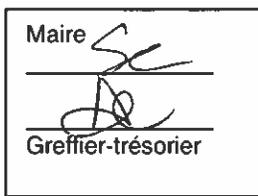
CONSIDÉRANT QUE la fermeture des services municipaux durant cette période n'aura pas d'impact significatif sur les opérations régulières.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

DE fermer le bureau municipal et la bibliothèque municipale du 23 décembre 2024 au 5 janvier 2025 inclusivement;

DE rémunérer les employés municipaux pour cette période de fermeture, conformément aux conditions de travail en vigueur;

DE maintenir un service essentiel en mettant un col bleu de garde disponible pour les appels d'urgence.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller municipal, monsieur Jean Giroux-Gagné mentionne que les heures travaillées par les employés de voirie durant le congé des fêtes seront ajoutées à leur banque d'heures accumulées et pourront être reprises.

5.7 Autorisation de transmission de la liste concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2024

24-12-10 **CONSIDÉRANT QUE** l'article 1022 du Code municipal oblige le greffier-trésorier à préparer un état des taxes impayées incluant les immeubles en défaut pour les années 2022 et 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE cette liste doit être transmise à la MRC avant le 20 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE des relevés de retard pour les taxes 2024 seront distribués directement pour informer les citoyens, en raison de la grève de Postes Canada ;

CONSIDÉRANT QUE la vente des immeubles pour taxes impayées se tiendra le 10 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1038 du Code municipal exige que le conseil désigne un représentant pour assister à cette vente ;

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU

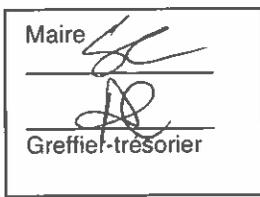
D'approuver l'état des taxes préparé par la greffière-trésorière par intérim incluant les matricules en défaut pour les années 2022 et 2023;

D'autoriser la greffière-trésorière par intérim à transmettre cette liste à la MRC avant le 20 janvier 2025, la liste est la suivante :

2919-01-7874	2 066.22 \$
2919-48-6135	7 198.75 \$
3022-87-5974	3 950.37 \$
3024-64-7620	3 762.41 \$
3120-69-3509	191.23 \$
3120-77-0726	1 360.66 \$
3220-08-4239	1 980.81 \$
3221-82-1311	3 910.12 \$
3224-68-9364	2 861.44 \$
3324-65-8510	1 454.29 \$
3325-73-0654	162.90 \$
3326-25-6185	1 587.93 \$
3326-34-6673	2 891.95 \$
3326-55-2156	890.81 \$
3421-18-4217	5 020.17 \$
3421-59-9697	354.47 \$
3426-12-0563	3 841.86 \$
3426-24-8970	3 230.78 \$
4025-01-1565	2 789.17 \$

DE mandater le directeur général et greffier-trésorier, monsieur François Day, la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Audrey Caza ou directrice de l'urbanisme, madame Stéphanie Sigouin, pour représenter la municipalité lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



5.8 Dépôt des mises à jour des intérêts pécuniaires

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les membres du conseil municipal doivent, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer par écrit une déclaration de mise à jour de leurs intérêts pécuniaires.

Ainsi, la greffière-trésorière par intérim dépose séance tenante les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal concernés.

5.9 Report de l'adoption du budget 2025

24-12-11

CONSIDÉRANT QUE l'article 954 du Code municipal du Québec prévoit que le budget municipal doit être adopté avant le 31 décembre de chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE des contraintes administratives et organisationnelles empêchent la Municipalité d'adopter le budget 2025 avant cette échéance ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) recommande d'informer la population de la date prévue pour l'adoption du budget afin d'assurer une transparence accrue ;

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Dugas
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton informe sa population que le budget municipal 2025 sera adopté au plus tard le 31 janvier 2025, lors d'une séance extraordinaire tenue conformément aux articles 955 et 961.3 du Code municipal du Québec.

QUE l'avis public requis sera publié dans les délais prescrits, précisant la date, l'heure et le lieu de cette séance extraordinaire.

QUE cette résolution ne constitue pas une demande d'extension de délai légal mais une démarche visant à assurer un processus budgétaire rigoureux et transparent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10 Adoption du règlement numéro 300-1 sur la régie interne des séances ordinaires du conseil de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

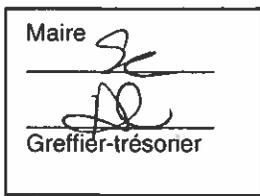
24-12-12

CONSIDÉRANT les articles 491 et 678 du Code municipal du Québec, RLRQ c C-27.1 (« Code municipal »), qui permettent à une municipalité de faire, modifier ou abroger des règlements pour régler la conduite des débats du conseil et le maintien du bon ordre et de bienséance pendant les séances du conseil ou des comités de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'article 150 du Code municipal, qui permet au conseil de la Municipalité d'adopter un règlement pour régir la période de questions lors de ses séances et de prévoir des mesures visant à donner préséance aux questions posées par les personnes qui résident sur le territoire de la municipalité ou qui sont propriétaires d'un immeuble ou occupants d'un établissement d'entreprise situé sur ce territoire ;

CONSIDÉRANT l'article 159 du Code municipal, qui permet au président du conseil de la Municipalité de maintenir l'ordre et le décorum et de décider les questions d'ordre ;

CONSIDÉRANT l'article 159.1 du code municipal du Québec, le Conseil



municipal de Sainte-Justine-de-Newton doit adopter un règlement de régie interne et notamment y prévoir des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant les séances du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 300 doit être modifié afin de le rendre conforme à l'article 159.1 du code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et le dépôt du projet de règlement 300-1 modifiant le règlement 300 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a été donné par le conseiller Richard Dugas à la séance ordinaire du 12 novembre 2024.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim mentionne l'objet du règlement, sa portée, son application ainsi que les modifications apportées à son projet de règlement ;

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU

D'adopter le Règlement 300-1 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11 Paiement – harnais du souffleur à neige du tracteur Massey Ferguson

24-12-13 CONSIDÉRANT QU'une soumission a été sollicitée auprès de l'entreprise Colpron pour un coût estimé à 20 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE Jacques Séguin a proposé une solution à moindre coût, qui a été discutée en caucus de façon informelle par certains élus ;

CONSIDÉRANT QUE Nicholas Séguin, soudeur et fils de Jacques Séguin, a été mandaté sans appel d'offres formel pour fabriquer le harnais, livrant l'équipement à l'automne 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE des corrections ont été demandées après la saison hivernale 2023-2024, et que Nicholas Séguin a effectué les ajustements.

CONSIDÉRANT QUE le directeur général n'a pas demandé de soumission et n'a pas obtenu de résolution de dépenser du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE Nicholas Séguin a transmis une facture au montant de 10 000 \$ sans taxes datée du 31 juillet 2024 à la Municipalité ;

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

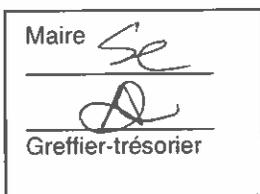
DE payer la facture de 10 000 \$ sans taxes à Nicholas Séguin pour la fabrication du harnais du souffleur à neige ;

DE respecter les obligations légales de la Municipalité ;

D'éviter des complications juridiques et financières supplémentaires.

DE procéder à un transfert budgétaire du poste budgétaire 02 33000 526 – entretien des équipements déneigement vers le poste 02 33000 525 – entretien de véhicule déneigement de 5 000 \$

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 33000 525 – entretien de véhicule déneigement.



ADOPTÉE À MAJORITÉ
Louis-Philippe Thauvette et Mario Pitre ayant voté contre

5.12 Autorisation du nettoyage de fossé sur la rue Cannavina

24-12-14 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une aide financière d'un montant de 9 836 \$ dans le cadre du PAVL-PPA-CE pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le fossé de la rue Cannavina nécessite un nettoyage afin que le drainage soit davantage efficace;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçus pour les travaux de nettoyage de fossé ;

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Puits Artésiens Gaston Lefebvre	14 995.00\$
Nivelage Dominic Cardinal inc.	20 925.00\$

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Séguin
ET RÉSOLU

D'octroyer le contrat à Puits Artésiens Gaston Lefebvre pour un montant de 14 995 \$ plus les taxes applicables;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 32000 521 – Entretien général des routes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.13 Autorisation d'achat – Thermopompe pour l'Hôtel de ville

24-12-15 CONSIDÉRANT QUE l'équipement actuel de climatisation de l'Hôtel de ville est brisé et nécessite une réparation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait évaluer les travaux de réparation par une entreprise compétente;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement en place est désuet et qu'il est difficile de trouver les pièces compatibles pour la réparation;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues pour l'achat d'un nouveau système de thermopompes pour l'hôtel de ville et la bibliothèque ;

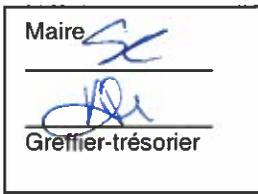
Soumissionnaire	Prix avant taxes
G.S. Confort	16 625 \$
LABP Climatisation	15 150 \$

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU

D'octroyer un mandat à LABP Climatisation pour l'achat des thermopompes et leur installation, au montant de 15 150 \$ plus les taxes applicables ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02 32000 522 – entretien des bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



5.14 Octroi de contrat - Service de collectes, transport et disposition des résidus domestiques et organiques et des objets volumineux 2025

24-12-16

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel se termine le 31 décembre 2024 et ne possède pas d'option de renouvellement. Le montant du contrat 2024 était de 112 455.40 \$ plus taxes pour 515 résidences;

CONSIDÉRANT QUE le service de collectes, transport et disposition des résidus domestiques et organiques et des objets volumineux inclus tous les travaux décrits au Devis technique pour la période s'échelonnant du 1er janvier au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été transmis à trois (3) entreprises le 25 novembre 2024. Les soumissions devaient être reçues au plus tard le 3 décembre. Une des entreprises a demandé un report de date afin de préparer sa soumission conformément;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite obtenir le plus de soumissions possibles afin de favoriser la rotation de fournisseurs, un délai supplémentaire a été donné jusqu'au 10 décembre à 10 h;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour les travaux;

Soumissionnaire	Prix avant taxes	Rang
Ricova	293 685.96\$	2
Robert Daoust et fils	111 161.04\$	1
Waste Connection	Aucune soumission reçue	

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme a déposé une offre en deçà du seuil nécessitant un appel d'offres public;

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU

D'octroyer le contrat de service de collectes, transport et disposition des résidus domestiques et organiques et des objets volumineux à Robert Daoust et fils, au montant de 111 161.04 \$ plus les taxes applicables.

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires :

- 02 45110 446 – cueillette et transport ordures
- 02 45120 446 – enfouissement des déchets
- 02 45230 446 – cueillette et transports mat. organiques
- 02 45290 446 – cueillette et transports encombrants

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

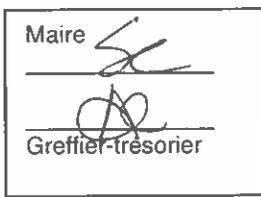
5.15 Adoption du calendrier 2025 des séances ordinaires du conseil municipal

24-12-17

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Dugas
ET RÉSOLU

QUE le calendrier de l'année 2025 relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal soit adopté comme suit :



Date	Jour	Heure
21 janvier 2025	Mardi	20 h
11 février 2025	Mardi	20 h
11 mars 2025	Mardi	20 h
8 avril 2025	Mardi	20 h
13 mai 2025	Mardi	20 h
10 juin 2025	Mardi	20 h
8 juillet 2025	Mardi	20 h
26 août 2025	Mardi	20 h
9 septembre 2025	Mardi	20 h
1 ^{er} octobre 2025	Mercredi	20 h
11 novembre 2025	Mardi	20 h
9 décembre 2025	Mardi	20 h

D'adopter ce calendrier pour les séances ordinaires de l'année 2025, incluant l'horaire de 20 h.

DE publier un avis public, conforme aux exigences du Code municipal du Québec, afin d'informer la population des dates et heures des séances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.16 Remplacement de la direction générale 2025

24-12-18

CONSIDÉRANT la résolution 24-11-02 adoptée à la séance extraordinaire du 7 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'absence du directeur général et greffier-trésorier ce prolongera au-delà de l'offre de service initiale de Mme Audrey Caza ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Audrey Caza a les compétences et les qualifications pour assurer les fonctions de directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité à temps plein ;

CONSIDÉRANT QU'un contrat de travail à durée déterminée de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim a été présenté au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la durée du contrat de travail est d'une durée totale d'un (1) an à compter du 6 janvier 2025 ;

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Charbonneau
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal nomme Mme Audrey Caza pour agir à titre de directrice générale et greffière-trésorière par intérim à temps plein, à compter du 6 janvier 2025, selon les conditions prévues à son contrat de travail.

QUE les dépenses soient imputées à même les crédits disponibles du poste budgétaire 02 13000 141.

D'autoriser le maire à signer le contrat de travail à durée déterminée d'un (1) an soumis aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.17 Embauche d'un surveillant supplémentaire pour la patinoire – Saison 2024-2025



24-12-19

CONSIDÉRANT QUE lors du premier affichage de l'offre d'emploi, la Municipalité n'a reçu qu'un seul curriculum vitae;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir plus d'un candidat pour assurer la surveillance de la patinoire afin de pouvoir offrir un horaire intéressant pour les usagers;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'emploi pour la surveillance de patinoire a été affiché à nouveau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un seul curriculum vitae répondant aux critères d'embauche;

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU

DE procéder à l'embauche de Axl Reynolds au poste de surveillant de patinoire pour la saison hivernale 2024-2025;

D'autoriser la directrice générale et greffière trésorière par intérim à signer un contrat de travail avec celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire

8. Travaux publics

9. Sécurité incendie

10. Arts, culture et loisirs

11. Varia

12. Mot du maire et parole aux élus

Le maire transmet des messages d'intérêt public aux personnes présentes dans la salle. Le maire laisse ensuite la parole aux conseillers.

13. Questions des citoyens

La période de questions débute à 20 h 40 et le maire prend la décision de mettre un terme à la période de questions à 20 h 50.

14. Levée de la séance

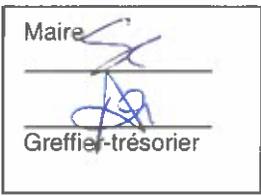
24-12-20

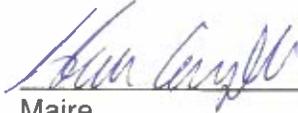
CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

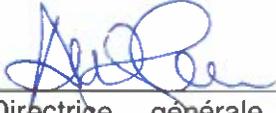
CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Shawn Campbell
ET RÉSOLU

QUE la séance ordinaire du 10 décembre 2024 soit levée à 20 h 51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ




Maire
13-12-2024


Directrice générale et greffière-
trésorière par intérim

Je, Shawn Campbell, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Maire
13-12-2024

